



FACULTÉ
D'ODONTOLOGIE
Université de Montpellier



Précisions et spécificités sur les diplômes MMOP recevables

Filière Médecine :

- Le diplôme doit être reconnu par les autorités administratives du pays pour une pratique complète du métier de médecin
- L'autorisation d'exercice dans le pays d'origine
- L'inscription au conseil de l'ordre des médecins de votre pays
- Dans le CV, le niveau de compétences en informatique (B2i niveau bac) et les actions de DPC (Développement Professionnel Continu), formation continue que vous avez effectuée depuis l'obtention de votre diplôme.

Filière Maïeutique :

- Le diplôme de sage-femme avec la traduction en français
- L'autorisation d'exercice dans le pays d'origine
- L'inscription au conseil de l'ordre des sages-femmes de votre pays ou à l'International Confederation of Midwives
- Dans le CV, le niveau de compétences en informatique (B2i niveau bac) et les actions de DPC (Développement Professionnel Continu), formation continue que vous avez effectuée depuis l'obtention de votre diplôme.

Filière Odontologie :

- Les diplômes susceptibles d'être admis en justification spécifique des études en odontologie doivent être établis par les établissements d'enseignement dispensant un cursus diplômant complet, reconnu explicitement par les autorités du pays.
- Un document administratif autorisant la *pratique complète de la médecine buccodentaire ou de la chirurgie dentaire* dans le pays d'obtention du diplôme devra être joint au diplôme.